

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

« *Relever les défis du futur* »

Gembloux, mars 2007.

LE CONTRAT DE CONFIANCE

Par les élections du 8 octobre 2006, nos concitoyens ont élu, pour six ans, leurs vingt-sept représentants. A présent, la population attend de ses élus qu'ils surmontent les rivalités électorales et que chacun d'entre nous, dans le rôle qui est le sien, fasse prévaloir les intérêts supérieurs de Gembloux sur toute autre considération.

En confortant la majorité Bailli-Ecolo au sein de l'assemblée communale, les électeurs ont posé un choix démocratique clair et sans équivoque.

Ce choix démocratique est l'acte de confiance qui fonde le pacte de majorité voté par le Conseil communal en sa séance d'installation, le 4 décembre 2006, et qui lui donne toute sa légitimité.

Le pacte de majorité procède aussi de la confiance réciproque des deux partenaires de la majorité, une confiance scellée non seulement dans le travail réalisé en commun sous la précédente législature, mais plus encore dans une convergence de vues sur le devenir de Gembloux et le bien-être de ses habitants.

Au nom de cette majorité et fort de cette confiance, le Collège communal est appelé à vous présenter sa déclaration de politique générale.

Par définition, il ne peut s'agir d'un catalogue exhaustif de mesures particulières, qui risquerait d'apparaître comme un recueil de vœux pieux.

Nous ne la concevons pas davantage comme un exercice obligé, qui verrait nécessairement s'affronter majorité et opposition dans un classique jeu de rôles, où se contrediraient les pétitions de principes des uns et les procès d'intentions des autres.

Notre déclaration de politique communale se veut, avant tout, l'expression d'une volonté forte et résolue de relever les grands défis qui nous attendent.

A travers le rappel de nos premières décisions, la fixation de nos principaux objectifs, le choix d'une stratégie cohérente et la définition d'une méthode de travail, elle se veut, en somme et en chacun de ces points, l'affirmation d'une détermination sans faille, une détermination à toute épreuve, une détermination qui, à défaut d'être d'emblée consensuelle, se révélera progressivement contagieuse et entraînante.

LES CENT PREMIERS JOURS

Je crois en la politique par la preuve et je préfère l'annonce de faits aux effets d'annonce.

Parce que les actes valent mieux qu'un long discours et parce que les cent premiers jours d'une législature sont toujours annonciateurs de ce qu'il adviendra par la suite, je me plais à souligner d'entrée de jeu, que le Collège communal n'a pas attendu la déclaration de politique générale pour prendre les dossiers à bras-le-corps.

Depuis le premier jour de la législature, nous travaillons d'arrache-pied et sans relâche. En voici, parmi d'autres, quelques exemples significatifs.

- En réorganisant l'administration, en regroupant les services en départements cohérents et en affectant chaque agent à la place qui lui convient le mieux, nous impulsions, en interne, un premier changement, qui prend appui sur les compétences existantes, sans craindre de remettre en question les pesanteurs ou les habitudes acquises au fil du temps.
- En adoptant une motion de soutien à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, nous conjurons la menace d'une fusion contrainte et précipitée et nous créons, au sein du paysage universitaire et politique de la Communauté française, les conditions d'un dialogue plus respectueux de toutes les parties en présence.
- En votant un budget en équilibre, qui maintient la fiscalité locale à des taux réduits tout en assimilant les impacts négatifs qui contraignent bien d'autres communes à augmenter leurs additionnels ou à appeler les pouvoirs subsidiants à la rescousse, nous confirmons la santé recouvrée de nos finances communales et nous démontrons le bien-fondé d'un plan de gestion qui fait rimer rigueur et vigueur.
- En augmentant la dotation communale du Centre culturel, nous anticipons le futur contrat-programme, avec la conviction que le secteur culturel est un vecteur essentiel de développement.
- Avec l'inauguration des nouveaux locaux de Canal Zoom, nous démontrons notre capacité à faire aboutir des projets complexes et ambitieux et à obtenir de substantiels financements extérieurs, non par le truchement de je ne sais quels relais politiques, mais par la qualité des dossiers, solides et argumentés, que nous déposons sur la table des ministres compétents.
- Avec l'élargissement de la Commission communale du commerce à des représentants des consommateurs, nous fédérons toutes les composantes de la vie économique locale en vue de relancer une dynamique commerciale à Gembloux.
- En approuvant l'avant-projet de l'extension du complexe sportif, tout en maintenant le dossier de la salle de Corroy, nous faisons clairement de la modernisation de nos infrastructures sportives l'une de nos priorités.
- En intégrant un volet énergétique dans ce dossier de l'extension ou en jouant un rôle moteur dans la constitution d'une centrale regroupant les communes namuroises

pour l'achat d'électricité, nous assumons notre statut de commune « Kyotodynamique ».

- En officialisant le jumelage avec la municipalité espagnole de Aller, nous orientons nos relations extérieures dans le sens voulu par les populations elles-mêmes.
- Avec l'entrée en fonction du nouveau responsable du Service Incendie, nous mettons un point final à la trop longue période contentieuse que nous avons endurée à notre corps défendant et nous marquons le point de départ du redéploiement du Service, au moment même où s'ouvre le processus de réforme initié par le Gouvernement fédéral.

Mesdames, Messieurs,

Les actes posés depuis cent jours parlent d'eux-mêmes.

Très franchement, après trois mois seulement, le bilan n'est pas mince : il traduit le volontarisme du Collège communal dans son ensemble et de chacun de ses membres en particulier.

Soyez-en sûrs : nous allons continuer sur le même rythme et avec la même énergie.

DOUZE LIGNES DIRECTRICES

Comme il y a douze sections sur la carte géographique de Gembloux, qui nous rappellent qu'aucune localité, fût-elle la plus petite ou la plus décentrée, ne doit se sentir à l'écart de la dynamique communale, comme il y a douze heures au cadran solaire, pour nous rappeler que le temps presse et qu'il n'y a pas une minute à perdre, comme il y a douze travaux à la charge d'Hercule, pour nous rappeler que la tâche est ambitieuse, mais que nous avons la volonté et la capacité de la mener à bien, le Collège communal vous propose de tracer l'avenir de Gembloux en douze lignes directrices.

Ces principes directeurs fixeront notre ligne de conduite durant toute la législature, et même au-delà.

Ils déclinent, en douze objectifs majeurs, notre ambition pour Gembloux.

1. Gembloux, commune qui maîtrise son développement

Gembloux bouge, Gembloux croît, Gembloux change : c'est une évidence qui s'impose à l'œil nu et que confirment tous les indicateurs disponibles. Comment, d'ailleurs, pourrait-il en être autrement, compte tenu, notamment, de notre localisation idéale, au croisement d'importantes voies de communication, au cœur même de la Région wallonne, à proximité de lieux décisionnels importants et dans l'axe de développement de l'eurocorridor Nord-Sud ?

Ces facteurs d'attractivité constitueraient, pour notre qualité de vie, une menace, si devait prévaloir la logique du « laisser-faire, laisser-aller », qui nous précipiterait inmanquablement dans une fuite en avant urbanistique, une dénaturation de notre environnement, une désagrégation du tissu social et, en bout de course, une perte d'identité.

A l'inverse, ils sont autant d'atouts stratégiques, qui nous promettent à un bel avenir, pour peu qu'ils soient gérés avec intelligence et clairvoyance.

L'enjeu majeur pour Gembloux, et la responsabilité qui nous incombe au premier chef, est de maîtriser le développement qui est en cours et d'en intégrer toutes les dimensions, économique, sociale, culturelle et environnementale, dans une perspective de développement durable.

2. Gembloux, commune qui investit

Gembloux ne manque pas de candidats investisseurs : particuliers, surfaces commerciales et entreprises privées se pressent au portillon.

Nous encourageons et accompagnons les projets conformes à nos objectifs de développement durable. Mais nous devons produire un effort équivalent en termes d'investissements publics.

Nonobstant les efforts accomplis sous les précédentes législatures (la construction des écoles de Sauvenière, de Grand-Leez et de Bossière, le nouvel arsenal des pompiers, la reconversion de la ferme abbatiale, la remise en état du réseau routier, l'extension et la rénovation du home Saint Joseph, la nouvelle implantation de la police locale, les nouveaux vestiaires du complexe sportif de Gembloux-Sport, etc), nous continuons à souffrir, du fait notamment des difficultés budgétaires qu'il a fallu surmonter, d'un déficit en infrastructures publiques modernes et fonctionnelles.

Nous avons, à cet égard, une obligation de résultats, conditionnée, bien sûr, à l'obtention des financements nécessaires.

Vu le rôle essentiel du sport dans la vie sociale, dans l'éducation des jeunes et dans la santé publique, l'adaptation de nos infrastructures sportives aux besoins de leurs utilisateurs et à l'accroissement de la population s'impose comme une impérieuse nécessité, reconnue par tous. Notre Conseil communal a d'ores et déjà approuvé l'avant-projet de nouvelle salle à Corroy et, plus récemment, celui de l'extension du complexe sportif de Gembloux ; fort de l'unanimité qui s'est manifestée en nos rangs, le Collège s'emploie, dans la foulée, à convaincre la Région wallonne de soutenir financièrement ces deux premières réalisations. Dans le même temps, nous restons également attentifs aux besoins spécifiques des clubs sportifs qui souhaiteraient s'inspirer du partenariat qui a présidé, avec succès, aux constructions du stand de tir du Radar, du hall de la Palette Gembloux ou des nouveaux locaux du Wallonia Sauvenière. Enfin, sachant les délais de réalisation en matière d'infrastructures sportives, nous entamerons, à plus long terme, avec d'éventuels partenaires, une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'un nouveau hall sportif.

Les infrastructures à usage administratif requièrent le même effort de modernisation. Nécessaire mais non suffisant, le réaménagement des locaux actuels de la rue Docq et de la rue du Huit Mai ne suffira pas à placer l'administration communale dans des conditions optimales de travail et de service à la population. L'expérience quotidienne nous convainc que seul le regroupement des services dans une nouvelle infrastructure serait de nature à faire entrer notre administration communale dans le 21^{ème} siècle, en lui permettant de revoir de fond en comble ses modes d'organisation et d'opérer ainsi le saut qualitatif auquel aspirent à la fois les agents communaux, les administrés et leurs élus.

Le Collège prépare à cet effet un dossier complet, qu'il déposera, cette année encore, sur la table du Conseil, à destination de la Région wallonne. L'accord du Gouvernement wallon sur le financement du projet constituera évidemment la condition sine qua non de sa mise

en œuvre. Celle-ci insufflerait, à coup sûr, une nouvelle culture d'entreprise au sein de l'administration, en même temps qu'elle engagerait le centre-ancien dans une dynamique de renouveau urbain.

A l'aune de ces chantiers majeurs, les besoins liés aux activités scolaires, culturelles et associatives pourraient sembler sans commune mesure. Ils n'en sont pas moins légitimes et le Collège veillera à y répondre avec la même détermination, en privilégiant les formules de partenariat et en sollicitant, lorsque cela se justifie, les éventuelles possibilités de subsidiation.

Dans cet esprit, nous poursuivrons le travail de rénovation des bâtiments scolaires, pour les rendre confortables, conformes aux normes de sécurité et d'hygiène et adaptés aux besoins actuels de l'enseignement. Au-delà des aménagements de confort et de sécurité au niveau des infrastructures culturelles existantes et de leurs accès, nous donnerons corps au futur Musée de la Coutellerie. Enfin, nous exploiterons au mieux les possibilités d'occupation des biens communaux disponibles, pour favoriser les activités associatives.

3. Gembloux, commune bien gérée

La formule est simple comme bonjour, mais nous savons d'expérience que l'exercice est plus ardu qu'il n'y paraît. Les communes qui choisissent la voie de la facilité en font souvent l'amère découverte au lendemain des élections. Ce n'est pas notre cas.

En permettant le rétablissement de l'équilibre budgétaire à l'exercice propre, les balises du plan de gestion ont démontré leur efficacité.

Cet objectif étant atteint depuis l'exercice 2006, la discipline du plan de gestion sera cependant maintenue sous la nouvelle législature, avec un nouvel objectif, celui de garantir le financement de notre programme d'investissement.

Stabilité des additionnels communaux, refus de toute dépense inconsidérée, recherche des économies d'échelle et des économies d'énergie, sollicitation systématique des subsides : en interne, la panoplie des mesures de bonne gestion restera d'application et la même rigueur sera de mise dans les organismes paracommunaux.

En externe, la Ville de Gembloux s'autorisera à revendiquer une répartition plus équitable du Fonds des Communes, ainsi que la neutralité budgétaire des réformes imposées par les autres niveaux de pouvoir.

4. Gembloux, commune « familles admises »

L'appellation n'est pas contrôlée, mais nous l'utilisons à dessein, pour dire notre attention à tous les âges de la vie et au bien-être des familles.

Pour la petite enfance, l'extension de la crèche du CPAS ne suffira pas à combler le manque de places d'accueil. Nous solliciterons de l'ONE la programmation de lits supplémentaires et nous stimulerons l'installation de nouvelles accueillantes d'enfants. Comme à Bossière ou à Loncée, des locaux seront aménagés à Gembloux et à Sauvenière, dans le souci d'une décentralisation et d'une mise en réseau des consultations ONE et dans le cadre d'un nouveau projet de santé-parentalité.

La coordination des activités extra-scolaires poursuivra son travail au sein de la commission communale de l'accueil afin de proposer à tous les enfants des activités diversifiées et de

qualité répondant à la fois à l'évolution de la société et aux attentes de chacun, parents et enfants.

Pour la jeunesse, les animateurs de la Ville seront encouragés à poursuivre leur travail éducatif, en collaboration avec la commission consultative de la jeunesse et les associations existantes. L'accent sera mis sur des actions de citoyenneté amenant les jeunes à prendre conscience, notamment, de leur responsabilité dans l'avenir de la planète. Pour éviter les dérapages, hélas trop fréquents, dans l'organisation des soirées, le concept de soirées labellisées ou alternatives sera testé et la question des locaux à mettre à la disposition des jeunes ne sera pas éludée.

La politique à l'égard des aînés doit être repensée. Le rôle et la composition de la commission des aînés seront adaptés en ce sens, avec l'objectif d'une intégration maximale des seniors dans la vie communale. Les services à domicile doivent permettre à tous ceux qui le souhaitent de rester dans leur milieu de vie, mais en parallèle, l'offre de milieux d'accueil sera diversifiée et élargie, pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs familles.

Pour toutes les familles gembloutoises, l'accès au logement doit être facilité. Face à la pression immobilière et à l'évolution des prix, nous mobiliserons les ressources de la Ville, du CPAS et de la Cité des Couteliers pour mettre en place un habitat socialement diversifié, mais toujours de qualité. De nouveaux logements sociaux et moyens seront créés, de même que des logements d'urgence, qui nous font cruellement défaut pour faire face aux situations les plus critiques. Enfin, la création d'une régie foncière sera mise à l'étude.

5. Gembloux, commune où il fait bon vivre

Si le développement est source d'activités nouvelles, de progrès économique et d'enrichissement humain, il peut aussi générer nuisances, pollutions et gaspillages énergétiques.

Or, la qualité de notre environnement est constitutive de notre qualité de vie. Nous tenons à préserver l'une et l'autre.

A l'éventail de nos actions touchant à la propreté publique, à la prévention des déchets, à la préservation des paysages et des zones naturelles, à la lutte contre les inondations et les coulées de boues, à la performance énergétique des bâtiments, à l'utilisation des énergies renouvelables ou à la promotion d'une consommation responsable, nous ajouterons une attention particulière aux questions de santé publique, liées à l'implantation des antennes GSM. Ce faisant, Gembloux apportera sa contribution à la mobilisation des différents niveaux de pouvoir pour relever le défi climatique et réduire l'empreinte écologique.

En termes de mobilité, le plan intercommunal servira de référence aux futurs aménagements de voiries et de voies lentes, ainsi qu'aux nécessaires dispositifs de sécurisation.

A travers, notamment, les outils planologiques et cartographiques, nous conservons le souci d'un bon aménagement du territoire, qui, d'un côté, préserve les identités de nos villages et leur caractère rural et, dans le périmètre urbain, intègre de façon harmonieuse les différentes fonctions d'un centre-ville (commerces de proximité, logements variés et de qualité favorisant la mixité sociale, lieux publics de convivialité, espaces verts et aires de jeux, parkings adaptés, itinéraires piétons et cyclistes protégés, etc).

A l'instar du réaménagement du site de la Sucrerie, la reconversion des principaux sites désaffectés (Coutellerie Piérard, Manufacture, Eurofonderie) sera menée à bonne fin, pour amplifier le processus de revitalisation urbaine.

Les opérations de développement rural, quant à elles, seront exécutées dans le respect des priorités fixées en concertation avec la population : à la réhabilitation de l'ancienne maison communale de Grand-Leez, succéderont la création de places de villages aux Isnes et à Ernage, le réaménagement des places de Beuzet, Bossière et Mazy, l'aménagement d'un espace de convivialité à Grand-Manil, la création d'un espace « jeunes » à Gembloux et le tracé de liaisons vertes entre Corroy et Grand-Manil, ainsi qu'entre Lonzée et Gembloux.

6. Gembloux, commune où chacun se sent en sécurité

En dépit de toutes les difficultés rencontrées sur les plans budgétaire, réglementaire, organisationnel et autres, la réforme des polices est devenue réalité.

De par la volonté du législateur, ces missions prioritaires de l'autorité communale que sont le maintien de l'ordre et la protection des citoyens s'exercent principalement, désormais, par l'intermédiaire des zones de police.

Toute velléité de revenir en arrière, par exemple par le recrutement d'agents communaux propres, serait un contresens historique, pour ne pas dire un archaïsme. Contre la tentation du repli communal, nous entendons consolider la zone Orneau-Mehaigne et lui donner les moyens de fonctionner de manière optimale.

Le budget 2007 de la zone de police marquera, à cet égard, des avancées significatives, avec le recrutement de plusieurs agents supplémentaires et le dédoublement de la patrouille mobile, à commencer par le week-end.

Autre avancée notable : en complément du travail policier, nous activons concrètement le mécanisme des sanctions administratives. Lorsque perdurent les incivilités malgré toutes les tentatives de sensibilisation, l'effort de persuasion atteint ses limites et doit céder le relais à la sanction : sous l'autorité de Madame la Secrétaire communale, les dispositions pratiques ont été prises pour que nos concitoyens les plus indécents, au regard notamment de la propreté publique, en ressentent rapidement les premiers effets.

Dans le cadre du nouveau plan de prévention de proximité, toutes les actions de surveillance, de prévention de la délinquance, de lutte contre les assuétudes ou d'assistance aux victimes seront réévaluées en concertation avec les partenaires concernés et, le cas échéant, adaptées en fonction des nouvelles directives de la Région wallonne.

Enfin, des changements sont également à attendre du côté du Service Incendie, à l'initiative de l'Etat fédéral, d'une part, dans le cadre de la réforme annoncée, et à l'initiative du nouveau Chef de Corps, d'autre part, à qui revient la responsabilité de réorganiser le Service et de nous soumettre à cet effet les propositions utiles.

7. Gembloux, commune solidaire

Sociologiquement, la population de Gembloux passe pour être relativement aisée. Derrière les moyennes statistiques, la réalité est, cependant, bien plus contrastée.

Oui, la pauvreté existe bel et bien à Gembloux. Il faut en faire le constat lucide.

Non, nous ne pouvons nous résoudre à voir se déliter le lien social et se creuser sous nos yeux le fossé entre riches et pauvres.

Chacun a le droit de vivre « dignement » à Gembloux et de s'y intégrer, socialement et professionnellement, avec un maximum d'autonomie. Ce qui est vécu par les plus démunis comme un parcours du combattant doit devenir un parcours d'insertion, avec la collaboration des acteurs de terrain, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

La présence du Président du CPAS au sein du Collège communal ne restera pas purement symbolique : elle renforcera, si besoin en était, les synergies entre la Ville et le CPAS et nous poussera tout naturellement à intégrer l'impératif de solidarité dans chacune des compétences communales.

Les réunions conjointes du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale nous aideront aussi à mobiliser les ressources nécessaires pour activer toutes les formes d'aide et d'entraide : secours financier, aide alimentaire, hébergement d'urgence, logement, suivi éducatif et sanitaire, aide à la formation et à l'emploi, etc.

Nous conviendrons enfin de développer les actions de formation, d'éducation permanente et d'insertion, de même que les activités d'économie sociale offrant des services à l'ensemble des Gembloutois.

8. Gembloux, agrobiopôle wallon

Le label « Agrobiopôle wallon » est devenu réalité : c'est maintenant une structure qui fonctionne et qui a son siège au Parc Créalys.

Le concept est aussi entré dans les esprits : chacun s'y est progressivement familiarisé.

Attention, toutefois, à la banalisation. Une fois passé l'effet de nouveauté, l'Agrobiopôle doit s'épanouir dans la durée pour atteindre le niveau d'excellence qu'il ambitionne.

Aux côtés de nos partenaires scientifiques, économiques et institutionnels, au premier rang desquels la Faculté universitaire et le Centre de Recherches agronomiques, nous continuerons à valoriser l'Agrobiopôle, car il offre un formidable potentiel de développement et nous positionne sur un créneau à haute valeur ajoutée, particulièrement porteur pour les entreprises de pointe que nous voulons attirer à Gembloux.

A qui en douterait, nous confirmons ainsi notre préoccupation d'un développement économique durable : il passe, entre autres, par une politique d'accueil volontariste des entreprises, par l'extension, enfin, du zoning de Sauvenière, par le plein essor du Parc Créalys, par la dynamisation du commerce local, par l'implantation appropriée de nouvelles enseignes, par le soutien à la création d'emplois, par l'offre de formations qualifiantes ou encore, last but not least, par la suppression de la taxe sur la force motrice.

9. Gembloux, commune ouverte sur l'extérieur

Sans chauvinisme, ni forfanterie, n'ayons pas peur d'avouer notre fierté : Gembloux n'est pas tout à fait une commune comme les autres.

Ville universitaire, elle jouit d'une renommée internationale et draine sur son territoire des étudiants venus du monde entier.

Capitale de l'agronomie, elle occupe dans le monde rural une place de choix.

Siège de l'Agrobiopôle wallon, elle compte sur la scène régionale.

Il est de notre responsabilité de valoriser les atouts géographiques, scientifiques, économiques, sociologiques, culturels, historiques, patrimoniaux, environnementaux et touristiques de Gembloux, pour renforcer l'image positive de notre Ville et accentuer son rayonnement à l'échelle régionale, nationale et internationale.

A travers mille et un contacts, dans l'accueil et l'intégration des étudiants et résidents étrangers, dans l'apprentissage des langues, dans la découverte de notre multiculturalité, dans l'émergence du Pays de Gembloux, dans les collaborations rapprochées avec les communes limitrophes, dans les structures intercommunales, dans les échanges avec les villes jumelées, dans les projets de solidarité internationale, en toute circonstance, nous porterons le renom de Gembloux et tiendrons notre rang, tout simplement.

10. Gembloux, communauté de vies

A l'antipode d'une cité-dortoir, Gembloux est une communauté vivante.

Entre anciens et nouveaux habitants, entre générations, entre voisins, entre personnes souffrant ou non d'un handicap, les relations humaines doivent s'entretenir avec soin et la commune peut y contribuer de diverses manières.

Nous voulons soutenir la vie associative.

Nous voulons perpétuer les animations de quartiers ou de villages.

Nous voulons favoriser le développement des activités culturelles, éducatives et sportives.

Nous voulons créer des lieux de rencontre et des espaces de socialisation.

Nous voulons préserver la dimension humaine de nos écoles communales, qui en fait de véritables lieux de vie.

Nous voulons aussi créer un service de médiation communautaire, pour prévenir ou apaiser les conflits qui peuvent naître çà et là d'une cohabitation difficile.

Tout ce qui brise l'isolement et nourrit le lien social doit être encouragé.

11. Gembloux, commune éthique et participative

La bonne gouvernance est dans l'air du temps. Puisse-t-elle un peu partout quitter le registre des discours incantatoires pour s'enraciner dans l'exercice réel du pouvoir.

A Gembloux, l'éthique ne se porte pas en bandoulière, sous l'effet d'une mode bien pensante. Elle se pratique au quotidien, comme une discipline naturelle : collégialité, respect des règles et des procédures, gestion scrupuleuse des deniers publics, objectivation et motivation des décisions, rigueur et transparence. Le devoir peut paraître austère, mais la confiance est à ce prix.

Pour nous, la participation des citoyens à la gestion de la Cité n'a jamais été un concept creux. Elle restera notre marque de fabrique, à travers notamment nos commissions consultatives et nos outils de communication ou par le biais de réunions de concertation avec les habitants pour tout projet les concernant.

Dans cette volonté d'écoute, de dialogue et de proximité, le Collège entamera prochainement une tournée des villages et des quartiers de l'entité.

12. Gembloux, commune d'avenir

Sur l'échelle du temps, l'action publique s'inscrit dans une double temporalité.

A l'heure de la communication électronique, nos concitoyens se font de plus en plus exigeants : ils attendent une réponse rapide, quasi immédiate, à leurs sollicitations les plus diverses. Malgré les contraintes procédurales, les lenteurs administratives, les délais de subsidiation, nous devons tout faire pour accélérer le traitement des problèmes concrets et réduire les délais d'exécution de nos propres décisions.

Cela dit, une commune comme Gembloux ne peut plus se gérer au jour le jour.

Au-delà des urgences de l'immédiateté, nous voulons inscrire notre action dans un horizon plus lointain, qui dépasse les limites du court terme, y compris celles de la présente législature et de nos propres destinées personnelles. C'est l'avenir de Gembloux qui se prépare aujourd'hui. C'est le futur de nos enfants et des générations suivantes qui doit commander les choix du présent.

Pour anticiper les mutations à venir, piloter le changement souhaité et accompagner les évolutions nécessaires, nous devons en permanence nous projeter dans le futur : de quel avenir voulons-nous ? A l'échéance 2020, quels seront nos besoins, nos aspirations, nos difficultés ? Sauf à gérer à courte vue, c'est aujourd'hui que ces questions doivent se poser.

La réussite de notre action sera fonction de notre capacité à intégrer les défis du futur dans les choix du présent.

UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour mener à bien le travail d'anticipation et de planification auquel nous devons nous atteler, nous ne partons pas de rien.

De nombreux outils existent déjà : le schéma de structure, les plans communaux d'aménagement, le plan de développement rural, le plan intercommunal de mobilité, le plan de prévention de proximité, le plan de prévention des déchets, le plan communal du logement, sans oublier le plan de gestion.

Ce ne sont pas les textes qui manquent et point n'est besoin d'en rajouter.

Ce qui compte, à présent, c'est de les actualiser, de les compléter et surtout de les intégrer dans une stratégie de développement cohérente et méthodique.

Le développement local doit se penser globalement, de manière pluridisciplinaire et non parcellaire, de manière structurelle et non sectorielle.

A cette fin, le Collège proposera au Conseil communal, d'ici à la fin de l'année, d'adopter un document de référence, fédérateur et coordinateur.

Ce contrat d'avenir local, véritable projet de ville, se structurera en phases successives :

1. Etablissement d'un diagnostic de la situation économique, sociale, culturelle et environnementale de la commune.
2. Validation des objectifs de développement.
3. Hiérarchisation des priorités, en fonction des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces propres à la commune.
4. Détermination des mesures à prendre et des actions à réaliser.
5. Mise en œuvre du programme d'actions.
6. Evaluation permanente des résultats.

La démarche peut sembler lourde, mais elle est gage de cohérence et de continuité. C'est pourquoi elle s'imposera tôt ou tard à l'ensemble des pouvoirs locaux, en application d'un décret que prépare actuellement la Région wallonne.

Sans attendre les impositions régionales, le Collège communal a pris les devants, de manière originale, en se dotant d'un nouveau site internet appelé à devenir la plate-forme interactive du contrat d'avenir : www.gembloux2020.be.

Les Gembloutoises et les Gembloutois y trouveront la présente déclaration de politique générale, qu'ils pourront commenter librement sur un forum interactif. S'y ajouteront progressivement les éléments constitutifs du contrat d'avenir, ainsi que les contributions de tous ceux qui voudront enrichir la réflexion.

Chacun sera ainsi en mesure de s'approprier le projet de ville et de le faire sien.

UNE DEMARCHE PARTENARIALE

Les expériences menées en Belgique comme à l'étranger par des collectivités comparables à la nôtre sont instructives : le succès d'une stratégie de développement repose sur la capacité de mobilisation de toutes les forces vives. Hors la mobilisation générale, point de salut.

Tous les acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels, publics, privés, associatifs ou autres, doivent se sentir partie prenante du devenir de Gembloux et coresponsables de son développement.

Cela ne signifie pas le consensus mou, ni l'embrigadement forcé. Au contraire, c'est dans le débat d'idées et le respect des prérogatives de chacun qu'une dynamique collective peut voir le jour.

Cette démarche porte un nom : c'est le partenariat. Telle sera notre méthode de travail.

Lors de l'installation du Conseil communal, j'ai annoncé une politique de la porte ouverte et de la main tendue. Au nom du Collège communal, je réitère aujourd'hui cet appel aux forces vives gembloutoises.

Au sein même de cette instance, les conseillers communaux doivent bien sûr assumer pleinement leur rôle de contrôle de l'exécutif, pour soutenir ou critiquer son action, mais sur les bancs de la majorité comme de la minorité, il y a place pour un travail plus constructif et plus imaginaire, qui viendrait utilement compléter, améliorer, amplifier ou devancer les initiatives du Collège. Je vous invite à y réfléchir, comme j'invite toutes les forces politiques gembloutaises à participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du contrat d'avenir local.

Aux côtés des élus et en contact direct avec la population, le personnel communal doit savoir qu'il est considéré comme une ressource à part entière : il ne sera donc pas cantonné dans un simple rôle d'exécution. Un contrat d'objectifs liant le Collège et le Comité de Direction sera formalisé et régulièrement actualisé, en vue de favoriser la collaboration active et transversale de tous les services à la définition des objectifs et des moyens y afférents, comme à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets.

Aux organes consultatifs mis en place et à leurs membres, le Collège donne l'assurance d'une prise en considération attentive de tous les avis qui lui seront rendus, que ce soit sur des dossiers particuliers ou sur des problématiques plus générales. En amont, comme en aval de la décision politique, le temps consacré à la concertation n'est jamais du temps perdu.

A tous les acteurs locaux, institutions, associations, services, entreprises, à tous les porteurs de projets, nous apportons le soutien de l'autorité communale, dans le respect, bien sûr, de leur autonomie et dans la limite de nos capacités.

A nos concitoyens, enfin, j'adresse un message simple : « ne vous demandez pas seulement ce que la Commune peut faire pour vous ; demandez-vous aussi ce que vous pouvez faire pour Gembloux ». En soi, la préservation d'intérêts privés ou catégoriels n'est pas illégitime, mais elle ne peut suffire à déterminer l'intérêt général : la dynamique que nous appelons de nos vœux requiert l'engagement du plus grand nombre dans une citoyenneté active et responsable, soucieuse du bien-être collectif autant que de l'épanouissement individuel des habitants.

Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de Gembloux, qui souhaitent prendre une part active à son développement et qui sont prêts à s'investir dans une dynamique positive sont invités à nous rejoindre. Qu'ils soient les bienvenus dans le partenariat que nous leur proposons.

VERS UN CONTRAT D'AVENIR

Mesdames et Messieurs,

En définitive, l'avenir de Gembloux sera ce que nous en ferons, tous ensemble.

Nous sommes à la croisée des chemins.

Soit le regard se perd dans le rétroviseur : on réactive les vieux schémas, les vieux antagonismes, les vieux réflexes.

Soit on se tourne résolument vers l'avenir : en bien des domaines, nous pouvons devenir une ville-pilote, novatrice, moderne et performante. Nous en avons les atouts. Nous en avons l'ambition. Ensemble, nous y parviendrons, car tel est notre choix.

Je vous remercie de votre confiance en l'avenir de Gembloux.

Pour le Collège communal,

Benoît Dispa, Bourgmestre